

**2DI**  
SARL au capital de 500 000 €  
Siège social 30 Rue Saint-Antoine 69003 LYON  
RCS de LYON 451 167 860

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 13 MARS 2024  
Transformation en SAS**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 13 mars à 14 heures, les associés de la société susvisée se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrice DEZUTTER, cogérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Les associés signent la feuille de présence.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copie de la lettre de convocation,
- Le rapport de gestion
- Le texte des résolutions,

Puis le Président déclare que le rapport de gestion ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été établis avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée générale lui donne acte.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour est le suivant :

- Projet de transformation de la société en SAS
- Désignation du Commissaire à la Transformation
- Pouvoir pour les formalités

**PREMIERE RESOLUTION : DECISION DE TRANSFORMATION EN SOCIETE  
PAR ACTION SIMPLIFIEE**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide, décide de procéder à la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION-DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA  
TRANSFORMATION**

La collectivité des associés, après lecture du rapport de la gérance, décide de procéder à la transformation de la société en SAS, Société par Actions Simplifiée et de nommer en qualité de commissaire à la Transformation :

Cabinet HERVE GAY, SAS au capital social de 100 000 € inscrite au RCS de Lyon sous le n° 812 189 801 dont le siège social est 16 rue de Montbrillant 69003 LYON, expert-comptable et commissaire aux comptes inscrit.

Sa double mission consistera à apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers et en l'établissement du rapport sur la situation de la Société prévue par l'article L 223-43 du Code de Commerce.

Il devra également se prononcer, en application de l'article R 224-3 du Code de Commerce sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

**TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour en faire le dépôt partout où besoin sera et notamment au greffe du Tribunal de Commerce de LYON.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été établi et signé par le gérant et une associée et consigné sur le registre des décisions de la société.

Gérant  
Fabrice DEZUTTER

Une associée  
Société 2MDV

